

N^o 93.— ARRÊTÉ du 9 avril 1870 portant convocation en session extraordinaire du comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce, et nommant les président, vice-président et secrétaire de cette assemblée.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu les articles 6 et 7 de l'arrêté du 19 mars dernier portant rétablissement du comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Le comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce se réunira en session extraordinaire le 20 de ce mois à 8 heures du matin.

ART. 2. La durée de cette session est fixée à huit jours.

ART. 3. Le comité occupera la salle de la bibliothèque, qui sera disposée pour le recevoir, dans le Palais de justice.

ART. 4. Sont nommés pour cette session :

MM. ADAM KULCZYCKI, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur colonial en retraite, *président* ;

ADAMS, propriétaire d'usine à sucre, *vice-président* ;

THUNOT, négociant de 1^{re} classe, *secrétaire*.

ART. 5. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Message* et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 9 avril 1870.

Signé : DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur p. i. f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : FOURNIER L'ÉTANG.

N^o 94.— ARRÊTÉ du 9 avril 1870 portant nominations provisoires dans le service judiciaire.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Attendu que M. de la Roque, lieutenant d'artillerie, nommé par notre arrêté du 2 de ce mois juge impérial p. i. au tribunal de première instance de Papeete, a déclaré ne pouvoir accepter ces fonctions ;